ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CAUE

Question écrite n° 67003

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle sur l'avenir du financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE). En effet, les CAUE tirent actuellement leurs ressources du produit d'une taxe départementale assise sur les permis de construire. Alors que la réhabilitation du patrimoine tend à prendre le pas sur les constructions nouvelles et la reconquête des villes sur leur expansion, il est à craindre que le rendement de cette taxe ne cesse de diminuer, réduisant ainsi les moyens des CAUE. Pour remédier à cette situation, les CAUE proposent de remplacer la taxe actuelle, aléatoire, irrégulière et difficile à recouvrer, par une taxe additionnelle au foncier bâti. Cette solution aurait l'avantage d'assurer aux CAUE une ressource stable, facile à recouvrer et reposant sur une assiette suffisamment large. C'est pourquoi il lui demande quelle suite le Gouvernement entend donner à cette proposition.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle sur les propositions formulées par le groupe de travail constitué par la direction de l'architecture et du patrimoine du ministère de la culture et de la communication, la Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement et les ministères de l'équipement, de l'environnement et du budget. Une demande conjointe de réforme du financement des CAUE à inscrire dans le projet de loi de finances pour 2002 a fait l'objet d'une saisine officielle du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Elle a été signée par les directeurs de cabinet des ministères de la culture et de la communication, de l'équipement, des transports et du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, et du secrétariat d'Etat au logement. Ces ministères ont considéré qu'il convenait de mettre en oeuvre ces propositions et de trouver ainsi le moyen d'améliorer significativement le financement des CAUE. Corrélativement, l'évolution des missions des CAUE sera prise en compte dans les réflexions en cours sur la réforme de la loi de 1977 sur l'architecture.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Balligand
Circonscription : Aisne (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 67003
Rubrique : Urbanisme
Ministère interrogé : patrimoine
Ministère attributaire : patrimoine

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5739
Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6819